



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
7 novembre 2018

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) en Occitanie

Les subventions octroyées par les parlementaires aux associations, dites « réserve parlementaire », ont été supprimées par la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

Par la loi de finances pour 2018, le Parlement a fait le choix d'abonder le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. Le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 est venu préciser sa mise en œuvre en deux volets :

- formation des bénévoles (campagne en cours)
- financement global de l'activité d'une association ou mise en œuvre de nouveaux projets ou activités.

S'agissant de ce deuxième volet, la campagne lancée le 6 juillet 2018 dernier a permis de recueillir 2679 dossiers présentés par des associations d'Occitanie.

Après instruction par les services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS et DDCS-PP), la commission régionale du FDVA a retenu **1044 demandes pour un montant total de subvention de 2 783 246 €**

La subvention moyenne ainsi accordée est de 2378 €

Le paiement de ces subventions aux associations s'effectuera à partir du mois de novembre 2018

Contacts Presse

Céline FOURCADE
DRJSCS Occitanie
☎ 04 67 10 14 14

Élise LAFON
☎ 06.81.10.18.78
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES
☎ 07.77.94.26.07
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués>

Tableau récapitulatif de la campagne FDVA 2018 en Occitanie

DD/DR	Dossiers reçus		Dossiers financés	
	Nbre	€	nbre	€
9	103	641 993 €	51	145 676 €
11	174	1 300 000 €	66	188 397 €
12	151	1 262 555 €	84	164 740 €
30	245	1 918 894 €	107	252 948 €
31	313	2 654 266 €	120	360 153 €
32	169	1 034 662 €	84	145 582 €
34	311	2 178 241 €	107	336 255 €
46	92	1 592 942 €	18	146 584 €
48	217	1 030 668 €	74	127 568 €
65	113	785 035 €	52	154 107 €
66	162	700 000 €	77	204 450 €
81	290	1 041 541 €	49	180 995 €
82	147	758 871 €	63	153 131 €
DR	192	1 624 317 €	92	222 660 €
Total	2679	18 523 985 €	1044	2 783 246 €

Le FDVA devrait être maintenu dans la loi de finances 2019.